

Réunion du 3 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Louise RICHERT

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

**N° CP/2013/379 - Actions décentralisées - 2114
Solidarité internationale - Premier appel à projets 2013**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément aux tableaux annexés d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 5 430 € aux associations ci-après, selon la répartition suivante :

- à l'Association "Kassoumaï", une subvention à hauteur de 2 500 € pour le projet 2013 de construction et d'équipement d'une salle informatique au Lycée de Cabrousse au Sénégal
- à l'Association "Action et partage humanitaire" (ACPAHU), une subvention à hauteur de 930 € pour le projet 2013 de construction d'un magasin avec aire de séchage et hangar à Dassihoué au Togo
- à l'Association "Imanga", une subvention à hauteur de 2 000 € pour son projet médical 2013 à Madagascar, sous réserve de l'obtention des justificatifs de l'action réalisée (compte tenu du faible montant des financements acquis).

Par dérogation au règlement financier départemental, ces subventions seront versées aux bénéficiaires en une seule fois, dès que cette délibération rendue exécutoire et pour l'Association "Imanga", sur présentation des justificatifs de l'action réalisée ; les bénéficiaires devront justifier a posteriori de la réalisation effective du projet en produisant dans l'année qui suit sa réalisation, le compte rendu et le budget final détaillé de l'opération, accompagnés d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives correspondant au montant des dépenses éligibles.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130603-77903-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/06/13